



REF : SST102

Durée : 1 jour

Contact :

GTH Formation

53, rue du Foix

41000 Blois

www.gthformation.fr

contact@gthformation.fr

Vous avez besoin d'un conseil
dans le choix d'une formation,
contacter notre conseiller :

Géraldine THOREL

06 86 76 97 33

g.thorel@gthformation.fr



Accessibilité :

Pour une identification
des besoins, merci de
contacter le référent
pédagogique.

Version2026-07

OBJECTIFS DU MODULE

- Réactualiser les compétences du SST, selon le référentiel de la formation Initiale
- Répondre aux recommandations du réseau prévention.

PUBLIC

- Tout public en entreprise ayant suivi une formation initiale SST.

PREREQUIS

- Être Sauveteur secouriste du Travail.

PROGRAMME DE FORMATION

- Exécuter correctement les gestes de secours destinés à :
 - Protéger la victime et les témoins
 - Alerter les secours d'urgence adaptés.
 - Empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- Les risques particuliers dans l'entreprise.
- Organisation des secours dans l'entreprise
- Compétences du Sauveteur Secouriste du Travail.
- Conduite à tenir en cas d'accident.
- Protéger
 - Recherche des risques persistants
 - Suppression du danger ou éloignement de la victime.
- Examiner
 - Observation des fonctions vitales.
 - Reconnaissance et appréciation des signes d'une détresse vitale.
- Alerter
- Secourir
 - Adapter les gestes de premiers secours à l'état de la victime.
 - Assurer la prise en charge de la victime par les secours externes.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation à dominante pratique par des mises en situation.
- L'encadrement de la formation est assuré par un formateur certifié référence par GTH FORMATION, organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

EVALUATION

- Après une participation active à la formation, et selon les résultats de l'évaluation continue, le formateur validera une nouvelle carte SST valable 2 ans.
- Attestation de SST (Sauveteur Secouriste du Travail) délivrée par la CARSAT.